

Ca y est ! ! ! Droit de réquisitionner les biens privés, en Italie, pour les migrants !

écrit par Christine Tasin | 8 décembre 2016



Nous l'avons [annoncé](#) il y a peu. Ils n'ont pas perdu de temps, malgré la déculottée de Ranzi...

Ministère de l'Intérieur : Les municipalités contraintes d'accueillir les migrants, des réquisitions si nécessaire.

Italie , 8 Décembre, 2016

Le ministère de l'Intérieur déclare la « guerre » de l'accueil.

Le nouveau plan national de répartition des migrants démarre en effet . Le but ?

Obliger les 5.400 maires qui n'accueillent personne à apporter leur contribution.

Alfano, Ministre de l'intérieur :

« Nous sommes prêts à abattre les murs et les barricades. Les circulaires sont écrites, les préfets alertés. Il n'est plus acceptable que certaines municipalités supportent le poids de l'urgence, alors que beaucoup – d' autres s'en lavent les mains » .

Les villes qui accueillent déjà seront « épargnées », toutes les autres recevront par adjudication préfectorale 3 migrants pour chaque millier d' habitants. Mais pas seulement. **Les préfets, après avoir vérifié l'absence d' installations publiques, pourront réquisitionner aussi les propriétés privées .** « Mais ce seront des cas exceptionnels. »

En bref, tout reposera sur les « adjudications » gérées par les préfets, auxquelles les maires, qui jusqu'à présent ont échappé à l'urgence, devront se plier.

Les réquisitions des biens privés sont prévues ,en dernier recours, après que les préfets auront vérifié l'absence d'installations publiques.

Traduction exclusive pour Résistance républicaine par Steve Preve

[http://www.imolaoggi.it/2016/12/08/viminale-comuni-costretti-a-ospitare-i-migranti-r
equisizioni-se-necessario/](http://www.imolaoggi.it/2016/12/08/viminale-comuni-costretti-a-ospitare-i-migranti-r
equisizioni-se-necessario/)